n°64

Bulletin municipal

mai 2010

Gergy informations

Horaires d'ouverture
- Lundi au samedi
  8 h 30 à 12 h 00
- Lundi au vendredi
  13 h 30 à 17 h 30

Secrétariat mairie
tél. 03 85 98 12 90
fax 03 85 98 12 99
mail : mairie@gergy.fr
www.gergy.fr

Éditorial du Maire

Le budget primitif 2010 a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal au cours de sa séance publique du 26 Mars.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors écritures d'ordre intégrées dans le tableau ci-contre, sont en diminution de 1,37 % par rapport au compte administratif de 2009 alors que les recettes progressent de 2,96 %.

L'excédent de clôture, compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 363 262 € permet d'affecter 282 262 € en autofinancement des investissements.

Afin de ne pas courir le risque de perdre le bénéfice de la Dotation Nationale de Péréquation d'un montant avoisinant les 50 000 €, nous avons dû augmenter la fiscalité de 3%. En effet, notre effort fiscal à 1,01 relativement bas par rapport à la moyenne des 23 communes de Saône-et-Loire figurant dans notre strate démographique : 1,22, laissait envisager cette éventualité.

Cette perte de dotation telle que nous l'avions subie en 2000 et en 2004 nous aurait conduit à prendre des mesures beaucoup plus contraignantes sur la fiscalité.

A l'examen de ce budget, nous constatons que les recettes fiscales (impôts et taxes) augmentent de 5 % alors que les dotations et participations diminuent de 2,8 %. La perte de la part de la Taxe Professionnelle de Kodak et la diminution de la part des droits d'enregistrement sont les principales causes de cette diminution.

En terme d'augmentation, l'incidence sur la part communale sera de 16,53 € pour l'année, sur la base d'une valeur locative moyenne pour un propriétaire occupant. Par ailleurs, les valeurs locatives ont été réévaluées de 1.2 % au terme de la loi de finances 2010.

Les principaux travaux inscrits au budget d'investissement portent essentiellement sur l'aménagement de l'accueil périscolaire tel que nous l'avons présenté dans le bulletin municipal d'informations n° 63.

Des travaux de voirie seront également entrepris rue Mugnier, Rue du Meix Brûlé ainsi que l'aménagement piétonnier à l'angle de la Rue Chardonnet, Rue de Bias, et Rue de la Velle. Ces travaux prendront en compte les préconisations du rapport établi par le Cabinet NERIOS mandaté pour réaliser l'étude sur la mobilité et le déplacement des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. D'autres travaux de consolidation de voirie sont programmés Voie Romaine, Route du Pré Vernois et dans la zone d'activité.

Dans les bâtiments, divers travaux visant à réaliser des économies d'énergie sont également programmés tel le remplacement de fenêtres dans les écoles, au logement de la poste ainsi que la remise aux normes des installations électriques dans divers bâtiments à la suite du dernier contrôle technique effectué fin 2009.

Le remplacement de matériel informatique a été acté à la mairie, aux écoles et à la garderie ainsi que l'acquisition d'un nouveau défibrillateur à destination des équipements sportifs.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, après l'expérience réussie du chantier d'insertion qui s'est déroulé d'avril 2008 à avril 2009, le conseil municipal a souhaité poursuivre son action dans ce domaine en ouvrant trois postes à des jeunes en recherche d'emploi au titre du CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) passerelle d'un an. Ces emplois, financés par l'état sur la base de 95 % du SMIC permettront à des jeunes engagés sur la base de 35 H hebdomadaires d'acquérir une expérience professionnelle en alternant leur emploi dans notre collectivité avec une immersion en entreprise extérieure. Cette expérience d'un an doit leur permettre d'aboutir à un emploi stable en cours ou au terme de leur contrat.

Vous trouverez dans les tableaux ci-après le détail des dépenses et recettes de fonctionnement article par article ainsi que les programmes d'investissement pour l'année 2010. A noter que pour ce qui concerne l'aménagement périscolaire seul 1/3 du programme qui sera réalisé sur 2010 a été inscrit. Le solde des travaux sera réalisé sur 2011 pour une mise en service à la rentrée de septembre.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Objet ou programmes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	97 092 €	
Affectation lors du vote du CA 2009		158,973 €
FCTVA		52 998 €
Taxe Locale d'Équipement		15 800 €
Remboursement d'emprunts	126 000 €	
Intégration engagement	471 500 €	471 500 €
Engagement emprunt Judo	22 060 €	
Amortissement subventions équipement		11 363 €
Cautionnements donnés & reçus	2 000 €	2 000 €
Dépenses imprévus	5 000 €	
2nd annexe Mairie	209 046 €	135 125 €
Salle de Classe	1 274 €	8 926 €
Église	5 000 €	
Révision PLU	20 000 €	6 000 €
Terrains de sport	20 307 €	0 €
Acquisition matériel	13 129 €	0 €
Travaux bâtiments	53 952 €	0 €
Travaux voirie	149 084 €	32 071 €
Acquisition propriétés	61 277 €	0 €
Cimetière	9 800 €	0 €
Environnement	19 450 €	0 €
S/Total	**1 285 971 €**	**894 756 €**
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		282 262 €
Emprunt d'équilibre		108 953 €
Total	**1 285 971 €**	**1 285 971 €**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement					
Article	**Libellés**	**CA 2009**	**BP 2010**	**% // CA 2009**	**% par rapport aux dépenses totales de fonctionnement**
011	Charges à caractère général	469 858,55 €	466 898 €	- 0,6 %	31,65 %
012	Charges de personnel	665 285,55 €	657 942 €	0,4 %	44,61 %
65	Autres de charges de gestion courante	159 761,53 €	233 471 €	46,1 %	15,83 %
66	Charges financières	96 987,14 €	100 200 €	3,3 %	6,79 %
67	Charges exceptionnelles	20 436,45 €	100 €	-99,5 %	0,01 %
68	Amortissement subventions équipement	14 066,98 €	11 363 €	-19,2 %	0,77 %
22	Dépenses imprévues		5 000 €		
	Auto financement des investissements	0,00 €			0,00 %
	Total des dépenses de fonctionnement	**1 416 396,20 €**	**1 474 974 €**	**4,1 %**	
Recettes de Fonctionnement					
70	Produits des services	57 629,71 €	48 965 €	-15,0 %	2,67 %
73	Impôts et taxes	677 488,22 €	711 068 €	5,0 %	38,70 %
7311	Dont Contributions directes	578 590,00 €	605 342 €	4,6 %	32,95 %
74	Dotations et participations	768 973,23 €	747 164 €	-2,8 %	40,67 %
7411	Dont Dotation Globale forfaitaire	351 914,00 €	353 555 €	0,5 %	19,24 %
75	Autres produits de gestion courante	74 044,38 €	152 651 €	106,2 %	8,31 %
013	Atténuation de Charges	61 027,94 €	44 000 €	-27,9 %	2,39 %
76	Produits financiers	29,25 €	30 €	2,6 %	0,00 %
77	Produits exceptionnels	20 504,65 €	0 €	-100,0 %	0,00 %
002	Excédent antérieur reporté Fonc	49 030,35 €	133 358 €	172 %	7,26 %
	Total des recettes de fonctionnement	**1 708 727,73 €**	**1 837 236 €**	**7,5 %**	
	Excédent de clôture	292 331,53 €	362 262 €		

À l'écoute du conseil

FINANCES

Le 19 novembre

- Le Conseil Municipal effectue divers ajustements budgétaires, permettant de dégager un excédent complémentaire de fonctionnement de 58 076 €. Cette somme, transférée en investissement, permet de réduire le montant de l'emprunt à réaliser, tout en finançant l'achat de la propriété appartenant à Mme ANDRE, achat non prévu au budget primitif.

Le 11 décembre

- Le Conseil Municipal valide le nouveau plan de financement pour l'aménagement de la 2e annexe de la Mairie, qui prend en compte les aménagements extérieurs et la performance énergétique de la réhabilitation, pour une dépense totale de 396 000 € HT. Il sollicite les financements auprès de divers organismes.

Le 5 mars

- Le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs et de gestion 2009 du budget communal, de l'atelier du Pré de la Mare, du lotissement GFA la Varande et les budgets primitifs 2010 de l'atelier du Pré de la Mare et du lotissement GFA la Varande.

  Vote les subventions annuelles (cf. tableau page 7).

Le 26 mars

- Le Conseil Municipal vote les comptes administratif et de gestion 2009 et le budget primitif 2010 pour l'assainissement et adopte le budget communal primitif 2010.
- Décide d'adhérer aux groupements de commande du Grand Chalon pour des besoins de matériel informatique et de fournitures d'enrobé à froid.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

Le 19 novembre

- Le Conseil Municipal décide d'acquérir pour l'euro symbolique deux parcelles situées rue Orset et appartenant à la société RUBIS STOCKAGE.

Le 11 décembre

- Le Conseil Municipal prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, en raison de l'ancienneté du document en vigueur. Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, seront associés à la concertation selon les modalités suivantes : réunion publique, site internet de la commune, bulletin municipal.

Le 22 janvier

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet d'installation d'un système de distribution d'Internet par voie hertzienne (WIMAX).

Le 5 mars

- Le Conseil Municipal adopte le principe de la coupure de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin dans toute la commune. La place de l'ancienne mairie restera éclairée toute la nuit les vendredis et samedis.

Le 26 mars

- Le Conseil Municipal approuve la charte d'urbanisme du Grand Chalon et autorise le maire à signer ce document.
- Reconduit les prix d'encouragement pour le fleurissement des maisons individuelles en accordant vingt bons d'achat de 40 €.

À l'écoute du conseil

BATIMENTS

Le 5 mars

- Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte d'acquisition de la propriété de Mme ANDRE pour une somme de 58 000 €.

VOIRIE

Le 26 mars

- Le Conseil Municipal sollicite des subventions dans le cadre des amendes de police et du label PDU (Plan de Déplacement Urbain) pour financer les travaux de réfection de la rue Mugnier, de la rue du Meix Brulé et de l'aménagement du carrefour de la rue Chardonnet avec la rue de Bias et la rue de la Velle.

ENFANCE JEUNESSE

Le 11 décembre

- Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'accueil périscolaire, des mercredis et des petites vacances, entrant en vigueur le 1er janvier 2010.

Le 22 janvier

- Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation lancée pour l'attribution du contrat de gestion de l'accueil jeunes, de l'accueil de loisirs et de l'espace public numérique pour la période 2010-2012, et autorise le maire à signer le contrat.
- L'offre retenue est celle de l'Etablissement Léo Lagrange pour un coût annuel de 105 220 €.
- Autorise le maire à signer deux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant la halte-garderie et l'accueil de loisirs, pour la période 2010-2013.

ASSOCIATIONS

Le 11 décembre

- Le Conseil Municipal fixe les modalités de remboursement des frais de communications pour les associations bénéficiant des lignes téléphoniques mises en réseau (Fanfare et Restaurant scolaire).

PERSONNEL COMMUNAL

Le 11 décembre

- Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs afin de permettre à certains agents de bénéficier d'un avancement de grade, et crée le régime indemnitaire correspondant à ces nouveaux postes.

Le 22 janvier

- Le Conseil Municipal crée 3 postes en contrats aidés à compter du 1er mars 2010 et fixe les conditions de recrutement.
- Accepte de financer la 2ème partie d'une formation BAFD nécessaire à la qualification d'un agent travaillant à l'accueil de loisirs
- Accepte de prendre en charge les frais relatifs à une demande de Validation des Acquis de l'Expérience déposée par un agent du service petite enfance, en vue d'obtenir un diplôme d'auxiliaire de puériculture.

À l'écoute du conseil

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le 19 novembre

- Le Conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.
- Se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement, considérant que la baisse de la pression fiscale sur les entreprises contraindra les collectivités à augmenter la fiscalité sur les ménages.
- Demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités territoriales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens.

SARL GERGY-LOISIRS
Création de pelouses
Espaces verts - Contrats a l'année
Tonte pelouse - Tailles de haies
Débroussaillage - Labour
7, Chemin de Sassenay - Bougerot - 71590 GERGY
Tél 03 85 91 74 72

MYRIAM à votre service
Coiffure à domicile
Coupe femme, homme et enfant
Brushing - Mise en plis - Couleur - Permanente
PRATIQUE,RAPIDE et FAMILIALE
Tél: 06.07.60.36.78 Gergy

MENUISERIE CHARPENTE
DECORATION INTERIEURE
Bruno BOUCHARD
17, rue Raffort - Raconnay - 71590 GERGY
03 85 91 62 18 / 06 19 59 07 14

Entreprise Thierry BERNARD
Plâtrerie - Placoplâtre - Papier-peint
Peinture - Revêtement de sols - Faïence
17, rue Chardonnet - 71590 GERGY
Tél. 03 85 91 75 06

PLOMBERIE CHAUFFAGE
Installation – Dépannage
CRETIN Philippe
Tél. 03 85 91 76 78 - Portable 06 03 48 18 37
30, rue de Mervin - 71590 GERGY
N° SIRET 419 342 589 00019

Boutique Élégance
Prêt à porter - Mercerie - Sous-vêtements
Anne Baudrand
57, Grande Rue - 71590 GERGY - Tél. **03 85 91 61 20**
confection, retouches, dépôt pressing

TEL: 03 85 91 67 03
DANY TAXI
Port 06 82 69 52 97
Transports malades assis
Toutes distances :
Gares / Tgv/ Aéroports
Services personnalisés
www.dany-taxi.fr
76 route d'allerey
71590 GERGY

À l'écoute du conseil

Associations nationales et comités départementaux :

AMAVIP (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales)	77,00 €
Arc en Ciel (Rêves des enfants malades)	28,00 €
Association Départementale des PEP 71	28,00 €
Association des paralysés de France	28,00 €
Association française contre les myopathies	28,00 €
Association Valentin Haüy (aveugles & malvoyants)	28,00 €
Centre régional Léon Bérard	28,00 €
Croix Rouge Française	28,00 €
Protection civile	28,00 €
Fédération nationale des accidentés du travail	28,00 €
France ADOT 71 (Association Don d'Organes et de Tissus Humains)	28,00 €
LA LIGUE comité S&L lutte contre cancer	28,00 €
NAFSEP - Association Française des sclérosés en plaque	28,00 €
Papillons blancs	28,00 €
Prévention routière - Comité 71	28,00 €

Associations locales :

ADMR (Association à Domicile en Milieu Rural)	150,00 €
Amicale pour le don de sang bénévole	120,00 €
Asso indépendante Collège Verdun	87,50 €
Association d'aide aux personnes âgées ou malades isolés	355,00 €
Écoute et soutien des enfants hospitalisés Chalon	28,00 €
Fédération des Foyers Ruraux	30,00 €
Foyers Sociaux éducatifs Collège Verdun	87,50 €
Groupe d'Études Historiques de Verdun	122,00 €
Lire à l'hôpital	28,00 €
Maison du blé	45,00 €
Mission Locale	235,50 €
Musée de l'école St Rémy	45,00 €
Restaurants du cœur 21	50,00 €
Restaurants du cœur 21 (En produits alimentaires et hygiène) Verdun s/le Doubs	170,00 €
Vélo Club Saône et Doubs	66,00 €
Visite des malades hospitalisés	30,00 €

Ecoles extérieures :

CFA Bâtiment Autun	312,00 €
CFA BTP Dijon	78,00 €
CFA de la Noue	39,00 €
CIFA Mercurey	273,00 €
MFR Étang sur Arroux	39,00 €

Associations de Gergy :

Amicale des Sapeurs Pompiers	500,00 €
Comité d'entente pour gerbes	180,00 €
FNACA	66,00 €
Section locale combattants - 20 ans	66,00 €
Cantine scolaire	500,00 €
Club Âge d'or	156,00 €
Club détente et amitié	220,00 €
Jardin créatif	124,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Coopérative scolaire (maternelle)	848,00 €
Coopérative scolaire (primaire)	1 488,00 €
Espérance Judo Gergy	1 500,00 €
Fanfare	1 000,00 €
Fanfare École de musique	6 000,00 €
FLL GERGY-VERJUX	1 500,00 €
Foyer école danses	1 100,00 €
Foyer Rural	550,00 €
Gergy's Scrabble	90,00 €
Majorettes (activités peinture)	66,00 €
Sté de chasse	66,00 €
Sté de pêche	66,00 €
Sté de pétanque	66,00 €
Tennis Club	90,00 €
Tennis école	362,00 €
TOTAL	**19 963, 50 €**

Suppression de la Taxe Professionnelle

Après la suppression de la Taxe Professionnelle, le Conseil Communautaire a, lors de sa séance publique du 12 avril 2010 à Demigny, fixé le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Celui-ci, est fixé pratiquement dans les mêmes règles de lien avec les autres taxes que le taux de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Le Conseil Communautaire a souhaité porter ce taux au maximum des possibilités soit 16,13 %, alors que le taux de la TPU 2009 était de 15,02%. Il est à noter que le nouveau taux s'applique sur des bases foncières d'un montant de 37 M€ alors que la TP s'applique sur des bases foncières d'un montant de 247 M€. Selon les simulations effectuées par le Ministère des Finances pour le Grand Chalon, la charge pour les entreprises passera de 35 M€ en 2009 à 17 M€ en 2010.

En compensation, la collectivité percevra le produit de la taxe sur le Foncier Non Bâti de la Région et du Département, de la taxe d'habitation du Département, de la taxe sur les activités commerciales et les entreprises de réseaux ainsi qu'un complément du Fonds National de Garantie Individuel de Ressources de près de 6 M€.

Globalement, cette réforme privera le Grand Chalon d'une recette de 2,6 M€.

Un nouveau service de proximité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées

Famille, amis, voisins, nous le savons tous, il n'est pas toujours facile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se rendre à la déchetterie pour y porter leurs déchets ou encore de laver les bacs de collecte. Conscient de cette difficulté, le Grand Chalon, compétent en matière de collecte des déchets ménagers, souhaite apporter une réponse concrète aux besoins de ces personnes.

Aussi, dès le mois de mars, le Grand Chalon met en place, sur les 39 communes, un nouveau service de proximité destiné aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est de proposer à ces personnes des solutions ponctuelles pour :

- Evacuer leurs déchets : mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers toxiques, papiers, textiles, cartons et déchets verts. Ces déchets sont limités à 1m3 par enlèvement
- Laver les bacs de collecte

Pour les personnes qui peuvent prétendre à ce nouveau service, elles peuvent en faire la demande sur simple appel téléphonique au 03.85.43.37.65. L'intervention a lieu dans un délai maximum d'une semaine pour Chalon et les communes de la première couronne (Châtenoy-le-Royal, Champforgeuil, Saint-Marcel et Saint-Rémy), et de 15 jours maximum pour les autres communes de l'agglomération.

Syndicat des Eaux

Remplacement des compteurs d'eau

La Lyonnaise des Eaux, via le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune, va procéder sur la période 2009 – 2011 au remplacement de tous les compteurs d'eau des abonnés. Les nouveaux compteurs seront équipés d'un système de télé-relève qui permettra la relève des consommations sans intervenir sur les compteurs souvent situés à l'intérieur des habitations ou dans des regards difficilement accessibles. Avec ce système, la facturation sera établie sur des consommations réelles et non plus sur des estimations.

Par ailleurs il nous sera proposé, moyennant facturation, de s'équiper d'un boîtier de surveillance à distance installé à l'intérieur de l'habitation avec lequel il sera possible de vérifier sa consommation pour détecter les éventuelles fuites après compteur afin d'éviter les désagréments d'une sur-facturation pour consommation anormalement importante.

Le lotissement

Après de nombreuses péripéties, le lotissement du Beauchet verra le jour cette année.

Cet aménagement, en prolongement du lotissement du bourg réalisé dans les années 80 comprendra à terme 39 lots en accession à la propriété ou en logements locatifs. Une première tranche de 13 lots va être mise en chantier début mai. 11 lots seront proposés à l'accession à la propriété, et 2 lots seront destinés à recevoir 4 logements locatifs.

La surface de chaque lot varie de 520 m² à 1140 m².

Dans un souci de maîtrise du développement de l'urbanisation, l'ensemble de cet aménagement se déroulera sur plusieurs années.

La poste

Après la rénovation des locaux de la poste en 2002, un nouveau bail est entré en vigueur à compter du premier janvier 2003 pour une durée de 9 ans. Le bureau de Gergy comptait alors deux employés et les horaires d'ouverture avaient une amplitude du lundi matin au samedi midi. Fin 2005, nous avions interrogé Monsieur le Directeur Général de la Poste sur le devenir de notre bureau local. Celui-ci nous avait alors rassuré quant au maintien de la présence postale dans notre commune nous laissant cependant entrevoir que cette présence passerait par *« l'évolution du format ou de l'organisation de certains points de contact pour les adapter à l'activité et au volume d'affaires constatés ».*

De même *« si nous étions amenés à envisager une évolution des horaires d'ouverture elle serait étudiée en amont et avec vos services pour coller au mieux aux habitudes des habitants de votre commune ».*

Le 26 janvier 2005, une délégation d'élus de toutes sensibilités politiques de la 6e circonscription conduite par le Député A. MONTEBOURG, à laquelle s'étaient joints Mrs GALLAND et MORIN était reçue par les membres de la commission départementale de présence postale territoriale à MACON. Au cours de cette rencontre, nous avons exprimé notre détermination et notre résistance face au projet de démantèlement du service public postal. Monsieur le Directeur Départemental de la Poste s'était alors voulu rassurant sur la pérennité de la présence postale en milieu rural sans pour autant dévoiler les conditions dans lesquelles cette présence s'exercerait.

Fin 2006, avec l'ouverture de la plate-forme de distribution du courrier de Ciel, le transfert des boîtes postales de Gergy à Ciel était envisagé. Grâce à une forte mobilisation des élus et des détenteurs de boîtes postales, nous avons obtenu que celles-ci soient maintenues à Gergy.

Face aux inquiétudes exprimées par les élus sur la réduction des moyens de fonctionnement de leur bureau de poste, une manifestation a eu lieu a Mâcon le 20 septembre 2008 réunissant près de 800 personnes dont de très nombreux élus locaux. (Notre commune était représentée par Mrs MORIN ET CANAC).

Le 3 octobre 2009, une consultation nationale était organisée devant chaque bureau de poste où chacun d'entre nous était appelé à se prononcer contre la transformation de la poste en société anonyme.

Cette transformation constituant la première étape d'une privatisation programmée, 2,3 millions de personnes ont répondu NON à la question **« Le gouvernement veut changer le statut de la poste pour la privatiser : êtes vous d'accord ? »**

Le 16 octobre 2009, le Conseil Municipal à travers une délibération adoptée à l'unanimité se prononçait pour le retrait du projet de loi postal 2009 et demandait la tenue d'un référendum sur le service postal.

On sait maintenant que le nouveau statut de la poste a été validé par le conseil constitutionnel. Celle-ci est passée du statut d'établissement public industriel et commercial, en société anonyme à capitaux publics depuis le 1er mars 2010. Nous avons bien conscience que cela entraînera une diminution des horaires d'ouverture de notre bureau local.

Un savant calcul effectué en ce sens par les services de la poste a démontré que sur des horaires d'ouverture de 33 h hebdomadaires, la fréquentation n'est que de 16 h 20 avec l'accueil constaté de 72 clients/jour soit moins de 3 h d'activité/jour.

C'est donc sur cette base que selon toute vraisemblance, les horaires d'ouverture seront réduits à 18 h hebdomadaires c'est-à-dire de 9 h à 12 h du lundi au samedi sans doute à compter de juillet 2010.

Enfin, le 22 janvier 2010 le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité une nouvelle délibération considérant que :

- d'importants travaux ont été réalisés par la commune pour améliorer les conditions de travail et de sécurité sans que la poste ne participe financièrement
- que la fréquentation est stable depuis 5 ans
- que le temps moyen de 2,5 minutes/client semble peu élevé au regard du temps d'attente constaté réellement
- que la diminution des horaires d'ouverture entraînera inévitablement une baisse de fréquentation et à terme débouchera sur la fermeture pure et simple du bureau de Gergy.
- Les élus protestent vivement contre les intentions des services de la Poste et lui demandent de maintenir les horaires actuels d'ouverture à 33 h hebdomadaires.

A noter que la réduction des horaires d'ouverture est de l'entière responsabilité des services de la poste. Elle n'est pas soumise à l'aval de la mairie.

Il s'agit bien là encore de l'abandon du service public au bénéfice d'une notion de rentabilité du service exprimé à travers le changement de statut de la Poste qui ouvre une voie à une privatisation voulue par la gouvernement.

Force est de constater que malgré une mobilisation de la population à travers la votation citoyenne, et une détermination forte des élus, le pouvoir politique poursuit le démantèlement programmé des services publics.

Il y a 65 ans :

La déportation

Il y a 65 ans, au printemps de 1945, comme l'écrivit André Malraux, **« la vraie civilisation,… la part de l'homme que les camps ont voulu détruire »** triomphait de la vraie barbarie. Les dernières citadelles où les nazis détenaient encore des rescapés des camps de concentration s'écroulaient. Ce furent des jours de bonheur et de tristesse pour les survivants. Des milliers de leurs camarades avaient disparu et, au moment même où ils étaient libérés, beaucoup d'autres, emmenés par les SS, agonisaient sur les routes d'Allemagne, dans des « évacuations forcées » et des « marches de la mort » qui n'avaient pour but que de supprimer les témoins de la barbarie.

Gergy a rendu hommage à ses déportés au lendemain du 66e anniversaire de la grande rafle du 22 avril 1944, M. Tortillier est venu faire le récit, plein d'humanité, de vérité et d'émotion, de sa déportation à Neuengamme. Ce sinistre Camp a vu passer pour quelques jours ou plusieurs mois, vingt habitants de Gergy. Nous n'oublions pas ceux qui partirent pour Zilinger ou Flössenburg. Vingt six Gergotins seront déportés, dix sept ne reverront pas leur village, brûlés dans les crématoires.

Monsieur Tortillier

Atelier PIXEL Création

Marquage publicitaire
Adhésif & Numérique

Déco de véhicules
Vitrines
Enseignes
Banderoles
Création de logos
cartes de visites, tracts...

26, Grande rue - 71590 GERGY
Tél : 03 85 44 22 26 - Port : 06 80 70 49 27
site web : www.atelierpixel.com

BOURGOGNE — REPAS —

Livraison de repas pour :
- la restauration scolaire et en centre de loisirs,
- les personnes âgées à domicile ou en résidence,
- les entreprises.

Z.A. du Bois Bernoux - 71290 CUISERY
Tél. 03 85 40 09 51 - Fax 03 85 40 09 63
www.bourgogne-repas.fr

Nos très sincères remerciements aux annonceurs qui ont permis la réalisation de ce bulletin et des numéros précédents. Leur fidélité constitue pour nous le meilleur des encouragements.

Accueil des nouveaux habitants

Le début de chaque nouvelle année est ponctuée de traditionnelles cérémonies des vœux en famille entre amis ou encore au travail.

Notre commune n'échappe pas à cette règle et le 8 janvier dernier, le Maire, entouré du Conseil Municipal, des employés des différents services, des Présidents d'associations, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, des commerçants a accueilli les 31 nouvelles familles qui ont choisi de s'installer à Gergy au cours de l'année 2009.

Daniel Galland a présenté notre commune et ses différents services, puis il donné la parole aux présidents d'associations qui ont tour à tour présenté leur activité, ce temps de présentation leur permettant de mettre en valeur leurs réalisations et les temps forts de la vie associative locale.

La réunion s'est ensuite poursuivie par la remise des lots du concours des vitrines décorées de Noël organisé par les commerçants de notre commune.

Ont été récompensés :

- 1er lot : week end en famille Madame GAILLARD Pascale
- 2e lot découverte gastronomique : Monsieur BENOIT Pascal

offerts par les commerçants suivants : Restaurant Senteurs et Saveurs - Station Service Gergotine - Boulangerie Le Secret des Pains - Café du Pont - Boucherie Fabrice et Catherine Charton - Coiffure Hair Look - Café de la Poste - M Bourgain, Bureau de Tabac - Pharmacie des Huiliers - Atelier Pixel Création.

Bons d'achat offerts par : COIFFURE Claudette-Boutique ELEGANCE - TELE MENAGER SERVICE : Madame ROYER Nadine, Madame EUVRARD Nathalie, Madame BRUNET Marie Françoise, Monsieur GROSBOIS Frédéric

Lots offerts par ENTRE FILS ET TRAME - ETS BOISSON - PETIT CASINO : Madame GIRARDEAU Michèle, Madame LONJARET Delphine, Madame MARSAUD Stephanie.

Monsieur et Madame PALOMO, boulangerie «le Secret des Pains» dont la vitrine a particulièrement séduit les Gergotins ont été également récompensés à cette occasion.

Cette sympathique réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié devant un buffet, préparé par le restaurant «Senteurs et Saveurs» où le plaisir des yeux se mêlait à celui des papilles.

Collecte resto du cœur

A l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale, et pour la deuxième année consécutive, une collecte de produits alimentaires et d'hygiène était organisée les 26 et 27 février derniers à la salle Delorme.

Les membres du CCAS ont reçu le vendredi après midi et le samedi toute la journée les dons d'une cinquantaine de familles. Ces dons, en augmentation par rapport à la collecte 2009 (pour mémoire environ 190 kilogrammes), représentent environ 300 kilogrammes de nourriture, 35 produits d'hygiène pour adultes, 30 kilogrammes d'aliments pour bébés, des couches et divers produits d'hygiène ou utilitaires pour bébés.

Ces dons sont essentiels pour les 200 bénéficiaires dont 97 enfants qui font appel à la solidarité des Restos du Cœur de Verdun-sur-le-Doubs qui adressent leurs plus sincères remerciements aux donateurs de notre commune.

La Vague en «0» une réussite

Le zéro ne reflétait que l'ordre de la classe, car, pour ce qui a été de l'organisation de cette manifestation bien implantée maintenant dans notre commune, la note sera beaucoup plus élevée. Nous pouvons féliciter chaleureusement les jeunes de 20 ans, conduits par leur président Guillaume MASSIN, qui ont permis à tous les conscrites et conscrits (en 0) de se retrouver et d'échanger de bons moments de convivialité durant cette journée.

Le soleil, invité également, accompagnera tous les classards affublés de chapeaux et de cocardes, lors du défilé dans les rues du bourg au son des pas redoublés de la fanfare.

Les rutilantes voitures anciennes de Marcel BONIN, défilaient elles aussi, pour le spectacle bien sûr, mais pour véhiculer les nouveaux nés de l'année, Anaïs VIOLOT-LAUQUIN, Baptiste LAUQUIN et Maïlys PERRAULT ainsi que « Lili BAILLARD », notre conscrit de 80 ans.

Les classards firent une halte au monument aux morts, où une gerbe fut déposée en présence du maire Daniel GALLAND.

La dislocation du cortège intervint après une petite aubade offerte par la Fanfare.

M PICARD, le photographe de service immortalisa l'instant dans le parc de la mairie.

Ensuite, l'apéritif offert par la Municipalité fut l'occasion pour les participants de se refaire une santé et d'échanger des souvenirs de jeunesse.

Concernant la restauration, les 170 convives ont pu apprécier l'excellent repas proposé par la Maison VERNOT de Fragnes.

Cette journée de retrouvailles, égayée d'une superbe ambiance maitrisée par nos jeunes de 20 ans restera dans les mémoires. La soirée dansante viendra clore cet événement qui perpétue les traditions dans nos espaces ruraux.

Feue la « zéro ». Le flambeau est dans les mains de la « Une ».

Affaissement de la voie bleue

Des dragages ont été réalisés dans le lit de la Saône à l'automne 2009. Ces travaux destinés à reprofiler le chenal navigable ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage de VNF (Voies Navigables de France).

On a pu voir s'activer les pelleteuses installées sur des plate-formes flottantes en divers endroits de la rivière rive gauche comme rive droite.

Malheureusement, sans doute par méconnaissance du secteur et des risques engendrés par ces opérations, les engins ont œuvré au pied de la berge rive droite à Raconnay à proximité du PK 160. Nous avons aussitôt alerté les services de VNF sur les risques d'affaissement engendrés par ce genre de travaux qui en ont déstabilisé l'assise. Malgré un arrêt ordonné par le Maître d'Ouvrage quelques jours après, les premières fissures apparaissaient le 11 Novembre et s'amplifiaient au fil des jours pour finalement constater un affaissement d'environ 1,30 m à ce jour.

Les dégâts sont considérables et nécessiteront la mise en œuvre de moyens importants : d'une part pour la réfection du réseau public d'assainissement communal qui s'est affaissé de 65 cm, et d'autre part la réfection et la consolidation des pérés ainsi que le remise en état de la Voie Bleue.

Une rencontre réunissant les experts de VNF, du Conseil Général et de la commune ainsi que les représentants des différentes structures concernées par ce sinistre a eu lieu à la mairie le 18 février 2010. Une visite sur place a permis à chacun de prendre connaissance de l'ampleur des dégâts.

Pour l'heure, aucune solution financière amiable n'a été trouvée et le délai de réparation des dégâts n'est pas programmé.

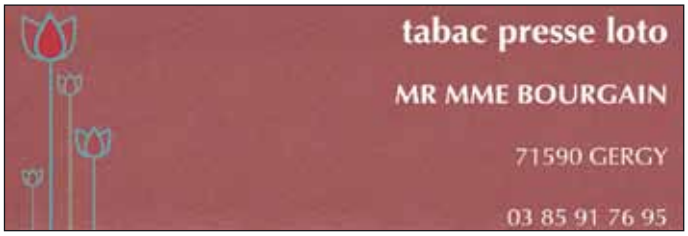

Opération bocages et paysages

Un après midi de mars, le soleil joue à cache-cache avec les nuages. On hésite à se dévêtir car la bise nous salue par moment d'un courant d'air glacial. On ne sait si le printemps pointe le bout de son nez ou si l'hiver nous nargue encore.

Un ruban d'écoliers, épinglé de quelques silhouettes plus imposantes, traverse la plaine en devisant gaiement. Bien que botté de caoutchouc, le pas des CM1-CM2 de Mme Boldyreff est vif et rapide.

Quelque part entre Bougerot et Villeneuve, ils sont attendus par une poignée de chasseurs de l'association « la Diane de Gergy ». En effet, en ce jeudi 4 mars a lieu une opération «Bocages et Paysages».

L'idée est de réhabiliter l'ancienne décharge. Grâce à l'appui technique de la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire, l'opération, conventionnée par le Conseil Régional est subventionnée à hauteur de 80% pour la préparation du terrain et l'achat des plants forestiers. Elle vise à planter un bois de 700 m² à l'aide de 150 arbres sur ce terrain communal d'environ 3000 m², dont la gestion a été déléguée à l'association des chasseurs de Gergy.

Les élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Boldyreff accompagnés de quelques parents sont associés à cette démarche. C'est ainsi qu'en présence de Daniel Galland, maire de Gergy, Pierre Guillaume, Président de l'association des chasseurs, de quelques chasseurs et membres du bureau, qu'en cette après midi de mars, les 24 élèves écoutent attentivement les explications de Pierre Désarménien. Ils apprennent à reconnaître les plants de pommier, de merisier, d'érable sycomore, de frêne… et l'intérêt de chaque essence pour la faune : le marronnier pour les lièvres, le sureau pour les oiseaux… En tout une dizaine d'essences locales sont utilisées. Enfin après les dernières recommandations pour préserver le pivot et les racines, les enfants sont invités à inscrire leur prénom sur une étiquette de pépiniériste qui viendra habiller l'arbre qu'ils ont choisi de parrainer. Secondés par les adultes, des petits groupes s'activent alors avec pelles ou bêches pour mettre en terre les plants forestiers qui apporteront couvert et nourriture à la faune sauvage. Même muni d'un plan détaillé qui mentionne les allées de trous pré-creusés, il n'est pas toujours facile de retrouver le bon emplacement pour planter son arbre. Malgré cela les arbres sont vite plantés et les étiquettes ne tardent pas à flotter au vent comme autant de fiers étendards tournés vers l'avenir.

Un petit goûter est enfin le bienvenu, l'occasion de sensibiliser les enfants sur l'avenir de leur arbre, sur la responsabilité qu'ils ont envers leur « double végétal » et plus encore envers la Terre en général. Un proverbe péruvien dit ceci : la terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent.

Rendez-vous est pris au printemps, peut être en vélo, pour revoir les arbres en fleur et apposer des pancartes pyrogravées pour remplacer les étiquettes.

Puis c'est déjà l'heure de rentrer à l'école. Mu par la satisfaction du travail bien accompli le pas du retour est encore vif et rapide.

S. Bourguignon

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a été créé en 1958 sous la présidence de Monsieur Paul CHATEAU jusqu'en 1977, puis se sont succédés : Messieurs MARCADON, ROUSSEAU, DESBROSSES et Madame MEPLIN jusqu'en 2009.

Depuis février 2010, Monsieur Jérôme ROIRON préside le Comité des Fêtes avec à ses côtés :

- Monsieur PERRAUT Frédéric, Vice-Président, - Madame ROIRON Isabelle, Secrétaire - Messieurs BONIN Marcel et BAVEUX Laurent, trésoriers.

Celui-ci est aidé par une équipe de bénévoles.

Le Comité des Fêtes a pour but d'animer le village.

Ses principaux objectifs sont :

- Offrir un repas à toutes les personnes de 70 ans et plus le Jeudi de l'Ascension
- Distribuer un colis de Noël aux personnes de 80 ans et plus, résidant sur la commune.

D'autres animations sont proposées tout au long de l'année :

- Festivités du 14 Juillet
- Vide-Grenier : le Dimanche 5 Septembre 2010
- Bourse aux Jouets : le Dimanche 28 Novembre 2010, etc.

Nous faisons appel au volontariat. Si vous avez d'autres idées, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Merci d'avance.

Mme ROIRON Isabelle

AAPPMA « LA PERCHE » de GERGY *Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

C'est en 1925 que la société de pêche « LA PERCHE » a été créée. L'AAPPMA gère les lots 7, 8 et 9 sur la Saône soit 8.1km (du lot 7 pont de CHAUVORT PK164.6 au lot 9 anciennement PROPETROL PK156.5) ainsi que l'étang du Mitant situé aux Teppes à GERGY de 3.5 hectares d'eau.

En 2009 « LA PERCHE » comptait 378 sociétaires.

Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit obligatoirement être en possession d'une carte de pêche en application de l'article L436-1 du code de l'environnement.

Grâce à la réciprocité des 73 AAPPMA de Saône et Loire (sauf 2 : MELLECEY et CHATENOY le ROYAL) les sociétaires de l'association peuvent pêcher dans tout le département.

Plusieurs cartes de pêche sont à votre disposition :

- Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre. La carte personne MAJEURE (valable uniquement dans le département), la carte inter-fédérale (permettant de pêcher en Saône et Loire, dans les départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest et du Club Halieutique), Carte découverte promotionnelle Femme, Carte personne Mineure et la carte Découverte -12 ans, celles-ci ouvrent les mêmes possibilités de pêche que la carte inter-fédérale,
- Carte « Vacances » valable 15 jours consécutifs, du 1er juin au 31 décembre,
- Carte « Journalière » valable uniquement pour la journée définie sur la carte, du 1er juin au 31 décembre.

Cette année, en plus des nettoyages réguliers des bords de Saône et de l'étang il est prévu deux manifestations qui se dérouleront à l'étang du Mitant : le 29 mai 2010 et le 24 juillet 2010.

Le 29 mai, la journée est consacrée aux jeunes de moins de 12 ans pour une initiation pêche. Tous les enfants de -12 ans accompagnés d'un adulte seront accueillis, la société fournira le matériel de pêche et les appâts.

Le 24 juillet, le concours traditionnel est remplacé par une journée pêche aux poissons chats.

Cette année, suite aux diverses dégradations ou malveillance, le conseil d'administration a décidé de ne pas reconduire l'ouverture du parcours de pêche de carpe de nuit

En achetant votre carte de pêche chez nos dépositaires (à GERGY : Bureau de Tabac ou le café de la Poste, à ALLEREY : magasin bricolage FEVRE, à DAMEREY : Tabac Journaux Épicerie) vous devenez obligatoirement sociétaire de « LA PERCHE », vous pouvez donc participer à la vie de l'association, nous avons besoin de vous pour faire vivre la société et développer votre loisir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le président Marc DURANDIN au 06 68 02 05 02.

Jardin créatif

Depuis Janvier 2008, les membres du Jardin Créatif aiment à se retrouver, chaque mercredi après-midi, de 14 h à 18 h, afin de partager et échanger leur savoir-faire en matière de loisirs créatifs.

Peinture, cadre 3 D, mosaïque, patchwork, broderie, tricot, cartonnage, découvertes de nouvelles techniques… Tous ces petits travaux manuels effectués en individuel ou en commun, contribuent à un après-midi de détente et de bonne humeur.

Dates à retenir :

- L'exposition-vente clôturera la saison avant les vacances d'été et sera organisée, cette année, le 19 juin.

- Le Marché de Noël, fort de sa réussite de l'année dernière, sera organisé le 18 décembre.

Vous aimez créer, vous avez des idées ou un savoir-faire en matière de loisirs, rejoignez-nous !

Incivilités

Cherchez l'erreur

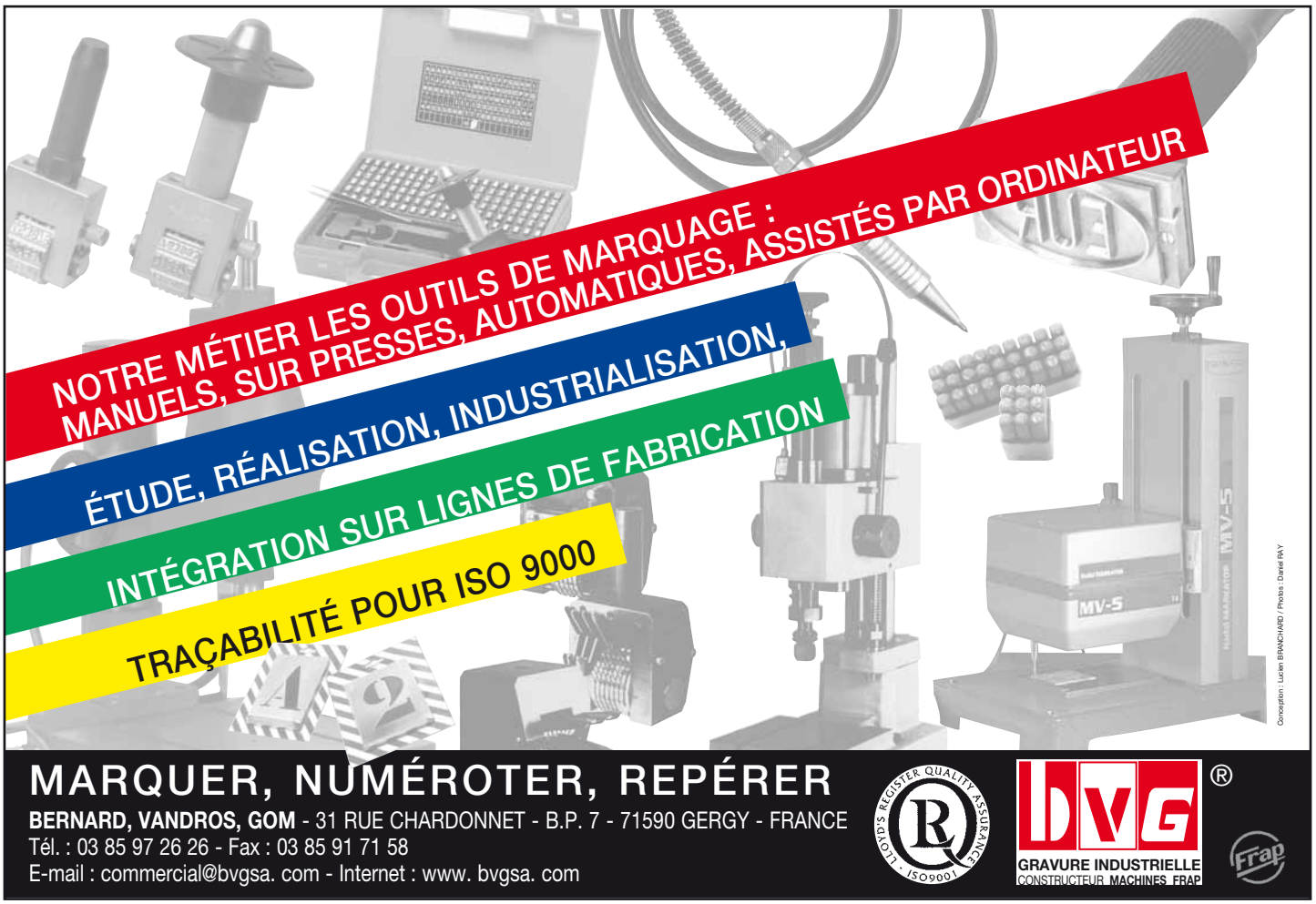

PERMANENCES DES ÉLUS

- **vendredi de 16h30 à 17h30**, M. Guy MORIN, Adjoint responsable de la voirie et des réseaux.
- **vendredi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous**
  M. Bernard PARRIAULT, Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement.
  M. André CANAC, Adjoint chargé des bâtiments communaux.
- **samedi de 10h30 à 11h30,** M^me^ Sylvie THEVENON, Adjointe chargée des dossiers d'aide sociale et de retraite.
- **M. Daniel GALLAND**, Maire, sur rendez-vous.
- **M^me^ Annie MICONNET,** 1^ère^ Adjointe, sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE

M^me^ TAILLARDET, assistante sociale, assure une permanence en mairie, chaque mardi matin de 10h à 12h. On peut aussi lui téléphoner au 03 85 87 65 10, au Centre Médico-Social, 4 rue des Halles à CHAGNY.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être effectuées **chaque année avant le 31 décembre**.
Doivent s'y inscrire tous les nouveaux habitants et les jeunes non encore inscrits, qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 1^er^ mars 2011. Se munir du livret de famille.
Attention ! aucune inscription n'est faite d'office.

TÉLÉPRÉSENCE

Vous êtes seul, isolé, handicapé ou malade, votre sécurité passe par la télé présence.
Coût : 25 € /mois
45.73 € de frais de dossier (pris en charge par le CCAS).
Aide (en fonction des ressources) : Conseil Général, CCAS, caisses de retraite. Renseignements en Mairie.

GARDERIE 03 85 98 12 98

Elle fonctionne chaque jour d'école de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h50. Inscription en Mairie.

HALTE GARDERIE 03 85 98 12 98

(enfants de 3 mois à 6 ans) en période scolaire.
Elle est ouverte le lundi et jeudi de 9h15 à 12h15, et le vendredi de 9h15 à 16h15 (journée continue avec possibilité de repas)

ESPACE MULTIMÉDIA 03 85 91 77 63

Les horaires et tarifs sont disponibles en Mairie 03 85 98 12 90, ou à l'espace multimédia.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 03 85 98 12 97

Permanences lundi de 15h à 17h, jeudi de 16h30 à 18h30.
Activités d'éveil : mardi de 9h à 11h30 et jeudi de 13h30 à 16h15.

CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI

Il fonctionne le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, avec possibilité de garderie avant ou après et repas le midi.

MAISON DES JEUNES 03 85 91 68 96

Les horaires sont disponibles sur le site www.gergy.fr ou à la maison des jeunes.

BIBLIOTHÈQUE 03 85 91 75 81

Les mardis de 10h à 12h, mercredis de 14h30 à 17h, vendredis de 17h30 à 19h et samedis de 10h à 12h.

TRANSPORTS URBAINS (ZOOM)

Carnets en vente auprès de M. BOURGAIN Michel, Bureau de Tabac.

OFFICES RELIGIEUX

Le dimanche à 11h.

GENDARMERIE	17
SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112
SERVICE DES EAUX	
Lyonnaise des Eaux	0 810 373 373

CORRESPONDANT DE PRESSE 03 85 91 73 51

M. Éric FARION est à la disposition des particuliers et des sociétés, pour leurs manifestations.

ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES OU MALADES ISOLES

Présidente M^me^ Josette RAVENET, Tél. 03 85 91 82 89.
Bureau de la Mutualité Française, 18 place de la Liberté, 71350 Verdun-sur-le-Doubs, Tél. 03 85 91 97 01.
Permanences mardi, jeudi et vendredi 8h30 à 12h.

A.D.M.R. 03 85 91 85 53

Aide à la famille et aux personnes âgées, 28 rue de la République, 71350 Verdun-sur-le-Doubs.
Permanences mercredi de 10h à 12 h et de 13h30 à 17h et vendredi de 14h à 18h.

COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE 06 72 50 88 65

Bureau de la Mutualité Française, 18 place de la Liberté, Verdun sur le Doubs.
Permanences lundi de 9h30 à 12h.

DÉCHETTERIES

Vous pouvez utiliser les déchetteries de la Communauté d'Agglomération du 1^er^/05 au 31/10 :
Chalon-sur-Saône : Rue des Frères Lumière. Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (fermée le jeudi).
Fragnes : Bois de Menuse. Les lundis après-midi, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h. Fermé : lundi matin et mercredi.
Allerey-sur-Saône : À partir du 15 avril : les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h30, mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Pour les personnes n'ayant pas de possibilité d'emmener leur encombrant (sauf gravats et végétaux), la commune effectue le premier mercredi du mois un ramassage. Il convient préalablement de vous inscrire en Mairie 8 jours avant.

BANQUES

LA POSTE : bureau ouvert au public,
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 et **le samedi** de 8h30 à 11h30.
Levée du courrier 15h30 et le samedi 11h.
CRÉDIT AGRICOLE : Ouverture au public
les **mardis** de 9h à 11h45 et les **jeudis** de 13h30 à 17h.
Automate ouvert de 6h à 22h.
CAISSE D'ÉPARGNE : ouverture au public
les **mardis** de 8h30 à 11h50,
les **mercredis** de 8h30 à 11h50 et de 13h45 à 17h45,
les **jeudis** de 15h à 17h45, les **vendredis** de 14h à 17h45 et les **samedis** de 8h30 à 11h50. Retrait automatique 24h/24.

TRÉSORERIE DE VERDUN SUR LE DOUBS

Ouverture au public du **lundi au jeudi** de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le **vendredi** de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

L'ADIL

(Association Départementale pour l'Information au Logement) assure **chaque premier jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie** une permanence pour informer gratuitement sur tout ce qui concerne le logement : les financements possibles, la fiscalité, les contrats, les assurances, la location, la maîtrise de l'énergie, etc.

3 adresses pour mieux vous servir

71100	71640	71590
CHALON SUR SAONE	GIVRY	GERGY
55 rue aux Fèvres	52 bd de Metz	1 place de l'ancienne Mairie
03 85 48 53 75	03 85 44 49 16	03 85 91 78 20

Ets BOISSON paysage

Pépinière
Arrosage automatique
Clôture

Elagage
Terrassement - Maçonnerie
Entretien parcs et jardins

SPA - Horticulture - Jardinerie - Broyage
Dallage - Balayage - Déneigement

65, Route de Chalon - 71590 GERGY
Tél. 03 85 91 70 70
Port. 06 07 42 25 52
sarlboisson@wanadoo.fr

TÉLÉ MÉNAGER SERVICE

VENTE & RÉPARATION

extra
TNT HD
TNT SAT

ELÉCTROMÉNAGER
TÉLÉVISION
ANTENNES & SATELLITES

6, place Mugnier
71590 GERGY

03 85 91 74 73

www.extra.fr/magasin-gergy

bvtelemenagerservice@wanadoo.fr

PIXEL à Gergy

STATION SERVICE GERGOTINE

Téléphone : 03 85 46 36 94

Ouvert du lundi au samedi non stop de 7 h 00 à 19 h 30
Dimanche (du 01/04 au 31/10) de 8 h à 11 h 30

STATION CARBURANTS - LUBRIFIANTS - DEPOTS DE GAZ
ENTRETIEN ET REPARATIONS

PAT-ROUILLE SERVICES

Entreprise agréée services à la personne (Paiement CESU accepté)
Petits travaux de bricolage et jardinage Intérieurs et Extérieurs

14 rue du Lavoir - BOUGEROT 71590 GERGY
Tél. 09 64 20 96 50 / 06 19 11 22 36 - mail : pat-rouille@orange.fr

L'ECLAT 2000
ENTRETIEN / NETTOYAGE / HYGIENE

3, chemin des Barres
71530 CRISSEY
Tél. 03 85 41 89 32
Fax 03 85 41 85 95

Artisan MENUISIER

GUY Christophe

Tél./Fax 03 85 91 77 86
Port. 06 21 30 29 12

1 rue de la Prairie
Z.A.Bougerot - 71590 GERGY

Espace COPIEUR
une autre impression

Copier
Imprimer
Télécopier
Scanner
Archiver
Photographier
Vidéo projeter

Des Hommes et des Solutions pour optimiser le traitement de vos documents

13 Boulevard Saint Jacques
21200 BEAUNE
Tél : 03.80.24.74.09 - Fax : 03.80.24.92.25

espace-copieur@espace-copieur.fr
www.espace-copieur.fr

COIFFURE CLAUDETTE
Pour Elle et Lui
- Visagiste
- Salon Climatisé
44, Grande Rue 71590 GERGY www.coiffureclaudette.com Tel. 03 85 91 64 85

Les Fleurs de Gergy
Plantes à massifs, légumes,
chrysanthèmes, pensées
Périodes saisonnières - Pépinière sur commande
06 72 82 73 53 ou 06 37 43 19 41
26 rue Chariot - 71590 Gergy

MULTI - SERVICES
Divers Travaux - Plomberie - Chauffage - Adoucisseur d'eau
7/7 - 24/24
Ventes Dépannages
Tél. 03 85 98 96 06
Mob. 06 09 41 28 33
Tous métiers de bouche
Chaud-Froid

SANITAIRE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installation - Entretien - Dépannage
CHAUFFAGE CENTRAL
Partenaire DolceVita et Provalis
Énergies renouvelables
9, rue de la Bretonnière - Baignant
71350 ALLEREY-SUR-SAÔNE
Tél. : 03 85 91 87 83 ou 06 09 80 76 97
e-mail : moninphilippe@orange.fr
Philippe MONIN

Joël VERMUSEAU SARL
Toute la MOTOCULTURE de plaisance
TAILLE HAIES
DÉBROUSSAILLEUSE
TONDEUSE À GAZON
PRIX PROXIMITÉ SAV
MOTOCULTEUR
POMPE À EAU
TRONÇONNEUSE
Route de Chalon - GERGY - Tél. 03 85 91 61 64

DORNIER IMMOBILIER
FNAIM
13 rue de la République
71350 VERDUN SUR LE DOUBS
03 85 91 90 33
ACHAT - VENTE - LOCATION - ESTIMATION
Toutes nos offres avec visites virtuelles sur
www.dornierimmo.com

SARL HUMBERT PATRICE
TERRASSEMENTS - AMÉNAGEMENT DE COUR
TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT
LOCATION MATÉRIEL AVEC CHAUFFEUR
Bureau : Rue Vacheret - 71 150 Demigny
Tél. 06 21 58 75 67 / Fax 03 85 49 90 43
Dépôt : Z.A. Gergy - 71 590 Gergy